

Chapitre 1. Problématique

La problématique et la question de recherche s'inscrivent en continuité avec l'état actuel des connaissances dans le domaine de la violence conjugale. Afin de mieux comprendre comment elles ont été développées, le présent chapitre identifiera les informations qui ont guidé leur développement. Dans un premier temps, la démarche de recherche bibliographique sera décrite. Par la suite, la définition et la prévalence des deux concepts clés de la recherche seront présentées, soit celles de la violence conjugale et celles de l'exposition des enfants à la violence conjugale. Une recension des écrits qui porte sur les conséquences de l'exposition à la violence conjugale ainsi que sur les facteurs de risque et les facteurs de protection sera ensuite faite, suivie par une présentation des forces et des limites des études associées. Enfin, l'objet d'étude, incluant la problématique et la question de recherche, ainsi que sa pertinence scientifique et sociale seront expliqués.

1.1 Démarche de recherche bibliographique

Les mots clés qui ont été utilisés pour documenter la problématique sont : « violence conjugale », « *domestic violence* », « *intimate partner violence* », « enfant », « *child* », « parent », « perception », « conséquence », « *consequence* », « risque » « *risk* », « besoin » et « *need* ». Les bases de données documentaires et les plateformes de recherche qui ont permis d'identifier des articles pertinents pour la recherche sont *PsycInfo*, *Social services abstract*, *Érudit*, *Proquest*, *JSTOR*, *EBSCO HOST*, *ScienceDirect*, *Google scholar* et le site Internet de la bibliothèque de l'Université Laval. En plus d'avoir cherché des articles en ligne, la liste des références de différents articles liés au thème de recherche ainsi que la veille scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) ont été consultées. Depuis janvier 2013, cette veille scientifique compile mensuellement les nouvelles publications en lien avec la violence conjugale et une section de cette veille est consacrée aux publications qui portent sur l'exposition des enfants à la violence conjugale. La stratégie de recherche utilisée pour développer cette veille a été élaborée par le CRI-VIFF et une spécialiste en recherche documentaire afin de recenser de façon exhaustive les publications pertinentes dans

plusieurs bases de données et plateformes de recherche¹. Chaque veille scientifique du CRI-VIFF compile mensuellement une soixantaine de références.

1.2 Définition et prévalence de la violence conjugale

Différentes conceptualisations de la violence conjugale existent. Dans le cadre de la présente recherche, c'est celle proposée par Johnson (2006; 2008, 2014) qui est utilisée. Ce dernier a développé une typologie qui présente quatre dynamiques de violence conjugale : 1) le terrorisme intime, 2) la résistance violente, 3) la violence situationnelle et 4) le contrôle violent mutuel (Johnson, 2008). Pour faire la distinction entre ces quatre dynamiques de violence, la notion de contrôle coercitif est centrale. En effet, c'est en identifiant si un ou les deux membres du couple utilisent la violence comme un moyen de contrôle que l'on peut déterminer quelle dynamique de violence est vécue par le couple. Le contrôle coercitif se manifeste lorsqu'une personne utilise de façon récurrente plusieurs tactiques pour contrôler son partenaire. Il ne s'agit donc pas d'un acte isolé, mais d'un « *pattern* » qui se répète dans le temps ainsi que dans une variété de situations. Le contrôle coercitif installe un régime formel de domination et est utilisé pour affirmer son pouvoir sur son partenaire (Stark, 2014). Les tactiques de contrôle coercitif qui peuvent être utilisées sont les suivantes (Johnson, 2006; 2008; 2014) :

- **Violence émotionnelle** : Mépriser, humilier, dénigrer, dévaloriser ou ne pas répondre aux besoins affectifs de l'autre.
- **Menaces** : Menacer d'user de violence physique, de violence envers les objets ou de violence envers les animaux pour contrôler l'autre.
- **Isolement** : Limiter l'accès du partenaire aux ressources sur les plans social, matériel et de l'information.
- **Utilisation des enfants** : Impliquer les enfants dans la violence commise ou utiliser l'attachement que le parent violenté a avec les enfants pour le manipuler.

¹ Les bases de données et plateformes de recherche utilisées sont : *Érudit, ProQuest (Dissertation and theses, EconLit, Francis, IBSS, NCJRS, Philosopher's Index, Sociological Abstract, Worldwide Political Science Abstracts, Social Services Abstract), Ovid (Medline, Eric, PsycInfo, Social Work Abstract, HaPI), EBSCO (CINAHL, Criminal Justice Abstract, Family Studies Abstracts, Social Science Abstract, America : History and Life, Historical Abstracts)*.

- **Privilèges et punitions** : Utiliser différents privilèges ou punitions pour manipuler l'autre, par exemple, arrêter d'avoir des relations sexuelles, menacer de quitter la relation de couple, etc.
- **Contrôle économique** : Contrôler les revenus, les dépenses et les ressources économiques de l'autre.
- **Contrôle sexuel** : Forcer l'autre à avoir des relations sexuelles ou à adopter des pratiques sexuelles non désirées.

La dynamique du terrorisme intime survient lorsqu'un des deux partenaires utilise la violence pour contrôler l'autre : le contrôle s'installe à long terme et se manifeste de différentes manières. Selon Johnson (2014), l'homme est l'auteur de ce type de violence dans 97 % des situations qui impliquent un couple hétérosexuel. La deuxième dynamique identifiée par Johnson (2014) est la résistance violente. Elle survient lorsque l'un des deux partenaires, plus souvent l'homme, utilise la violence pour contrôler l'autre. Dans cette dynamique, le conjoint qui est victime se défend ou résiste à la violence de son partenaire en étant lui-même violent, bien que non contrôlant. Dans 96 % des cas de résistance violente, la victime est une femme (Johnson, 2014). Les couples qui vivent dans une dynamique de violence situationnelle, pour leur part, voient un ou les deux membres du couple être violent(s), sans pour autant être contrôlant(s). La violence est plutôt le résultat de conflits de couple qui escaladent en gravité jusqu'à l'usage de la violence. Dans la dynamique du contrôle mutuel violent, les deux partenaires usent de violence pour contrôler. Selon Johnson (2006), cette dynamique est plutôt rare. Katz (2016) rapporte que le vécu des enfants exposés à une dynamique de violence conjugale où le contrôle coercitif est présent prend une couleur particulière et qu'il est susceptible d'entraîner des besoins différents de ceux d'enfants exposés à une dynamique de violence situationnelle. Selon elle, les recherches futures doivent tenir compte de cette réalité afin d'être en mesure d'adapter les interventions en conséquence. C'est pour répondre à cette préoccupation que la typologie de Johnson a été choisie pour définir la violence conjugale dans la présente recherche.

La violence conjugale concerne les personnes de tous les âges, qu'ils vivent une relation maritale, extramaritale ou amoureuse (Gouvernement du Québec, 1995). Cette

problématique peut affecter les personnes indépendamment de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur ethnie, de la religion à laquelle ils adhèrent ou de leur niveau socioéconomique (Fife & Schrager, 2012). Différentes formes de violence peuvent être vécues au sein d'un couple. Lorsqu'on considère uniquement la violence physique et sexuelle, la prévalence de la violence conjugale atteint 4 % au Canada entre 2009 et 2014 (Statistique Canada, 2016). Elle atteint 14 % lorsqu'on considère la violence psychologique et l'exploitation financière vécue au cours de la vie des Canadiens (Statistique Canada, 2016). Ces données sont probablement réductrices, car la violence conjugale réfère aussi à d'autres formes de violence, telles que la violence spirituelle, la violence sur les objets ou sur les animaux et le harcèlement criminel (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 2014). De plus, on sait que moins d'une victime de violence conjugale sur cinq (physique ou sexuelle) (19%) signale sa situation aux autorités (Statistique Canada, 2016).

1.3 Définition et prévalence de l'exposition des enfants à la violence conjugale

Selon Holden (2003), l'exposition des enfants à la violence conjugale peut être directe ou indirecte. Les enfants peuvent être exposés lors d'épisodes de violence prénatale, en entendant ou en voyant des actes violents, en vivant les conséquences de la violence et en entendant des récits d'actes subis. Les enfants peuvent aussi être impliqués directement dans la violence conjugale en étant directement violentés, en intervenant pour défendre le parent victime de violence conjugale ou en participant à la violence commise à l'égard du parent victime. Ces formes d'exposition peuvent être vécues en cooccurrence et peuvent changer ou évoluer en gravité avec le temps. Pour certains enfants, l'exposition à la violence conjugale est vécue conjointement avec d'autres formes de maltraitance (Bourassa, 2007; Chan, 2011; Estefan et al., 2013; Goddard & Bedi, 2010; Grasso et al., 2016; Institut de la statistique du Québec, 2013; Lamers-Winkelman, Willemen & Visser, 2012). Dans tous les cas, l'enfant n'est pas indépendant de la situation de violence conjugale, car la dynamique conjugale le place dans un climat constant de peur et de tension (Lessard, Damant, Brabant, Pépin-Gagné & Chamberland, 2009).

La violence conjugale serait plus fréquente chez les couples mariés ou en cohabitation avec enfants que chez les couples qui n'en ont pas (McDonald, Jouriles,

Ramisetty-Mikler, Caetano & Green, 2006). Selon l'Institut de la statistique du Québec (2013), c'est 26,6 % des enfants québécois qui sont âgés entre six mois et 17 ans qui ont été exposés à la violence conjugale au cours des 12 mois qui précèdent l'enquête. Cette statistique est valable pour l'exposition des enfants à la violence verbale, psychologique ou physique. Lorsqu'on s'intéresse aux situations de concomitance entre la violence conjugale et d'autres formes de maltraitance, les données sont aussi alarmantes. Bourassa (2007) a réalisé une étude auprès de 490 adolescents âgés entre 15 et 19 ans. Ces jeunes ont été recrutés dans trois écoles secondaires du Nouveau-Brunswick qui ont été respectivement sélectionnées dans trois aires géographiques accessibles à la chercheuse et représentatives de la province. Afin d'évaluer l'exposition à la violence conjugale, l'échelle sur les agressions psychologiques et physiques du *Relationships Between My Parents Questionnaire* (CTS2-CA) a été autoadministrée. La maltraitance des enfants a été évaluée par la version française de la sous-échelle sur les agressions physiques du *Parent-Child Conflict Tactics Scales, children version* (CTSPC-CA), qui a aussi été autoadministrée. Les résultats indiquent que 20,6 % des adolescents ayant participé à l'étude ont été exposés à la violence physique et psychologique entre leurs parents. De ce pourcentage, 24,9 % ont été à la fois exposés à la violence conjugale et victimes d'abus physiques des parents. Selon Goddard et Bedi (2010), la prévalence de la concomitance entre la violence conjugale et la violence physique commise envers l'enfant n'est pas la même d'une étude à l'autre, variant entre 40 % et 55 %, selon les choix méthodologiques des études.

1.4 Conséquences de l'exposition des enfants à la violence conjugale

L'exposition à la violence conjugale est susceptible d'affecter plusieurs sphères de la vie des enfants. Dans leur recension des écrits, Lessard et Paradis (2003) indiquent que ces conséquences peuvent entre autres être d'ordres physique, psychologique, comportemental, social, cognitif, scolaire et qu'elles peuvent aussi avoir des répercussions à long terme. Comme différents facteurs influencent l'importance et l'occurrence des difficultés vécues, les enfants ne sont pas toujours affectés sur tous ces plans (Paradis, 2012). Certains enfants peuvent même se développer normalement à la suite de l'exposition à la violence conjugale (Martinez-Torteya, Bogat, von Eye & Levendosky, 2009). L'exposition à la violence conjugale demeure tout de même un problème important qui

peut affecter le développement de l'enfant, puisqu'elle augmente de 3,7 fois les chances de rencontrer des difficultés d'adaptation (Martinez-Torteya et al., 2009).

Parmi les conséquences que peut amener l'exposition à la violence conjugale, on trouve l'apparition des problèmes de comportement au cours de l'enfance et de l'adolescence (Chan & Yeung, 2009; Doucet & Fortin, 2012; Émond, Fortin, Royer & Potvin, 2000; Evans, Davies & DiLillo, 2008; Febres et al., 2013; Kernic et al., 2003; Moylan et al., 2010; Potter, Nasserie & Tonmyr, 2015). En effet, les enfants exposés à la violence conjugale développent des troubles de comportement en plus grande proportion que les enfants qui n'y sont pas exposés (Émond et al., 2000) et les enfants à la fois exposés à la violence conjugale et victimes de maltraitance directe sont ceux qui obtiennent les scores les plus élevés de problèmes de comportement (Moylan et al., 2010). Ces derniers auraient d'ailleurs plus souvent des profils d'adaptation caractérisés à la fois par les problèmes de comportements intériorisés et extériorisés, ou uniquement par des troubles extériorisés (Doucet & Fortin, 2012). Les problèmes de comportement intériorisés augmentent le risque de victimisation, alors que les problèmes de comportements extériorisés augmentent le risque d'adopter des comportements criminels (Kernic et al., 2003). Différents problèmes de comportements intériorisés ont été étudiés. Graham-Bermann et Levendosky (1998) se sont intéressés au lien entre les symptômes d'état de stress post-traumatique et l'exposition à la violence conjugale des enfants âgés entre sept et 12 ans. Leurs résultats indiquent qu'un nombre significatif d'enfants exposés à la violence conjugale ont des symptômes d'état de stress post-traumatique. Cette association est corroborée par une étude qui se penche sur la réalité des enfants âgés d'en moyenne un an (Bogat, DeJonghe, Levendosky, Davidson & von Eye, 2006). Osofsky (2005), pour sa part, présente plusieurs comportements que les enfants peuvent manifester lorsqu'ils sont exposés à la violence conjugale. Il indique que cette problématique peut affecter le développement du sentiment de confiance, la curiosité et les comportements typiques d'exploration chez les jeunes enfants. Les problèmes de sommeil, la détresse émotionnelle, les pleurs, la peur d'être seul ou d'être séparé d'un parent et la perte d'habiletés sont d'autres conséquences vécues par les enfants exposés. Selon Osofsky (2005), les pertes d'habiletés peuvent notamment être constatées sur le plan du langage et sur le plan de la propreté aux toilettes.

La littérature fait état de conséquences que l'exposition à la violence conjugale peut avoir sur la santé physique et cognitive des enfants (Howell, 2011; Huth-Bocks, Levendosky & Semel, 2001; Jaffe, Campbell, Hamilton et Juodis, 2012; Paradis, 2012). Comme l'exposition à la violence conjugale et la maltraitance des enfants peuvent être vécues conjointement (Bourassa, 2007; Estefan et al., 2013; Goddard & Bedi, 2010; Grasso et al., 2016; Institut de la statistique du Québec, 2013; Lamers-Winkelmann et al., 2012), les enfants exposés à la violence conjugale sont plus à risque de vivre des punitions corporelles, de la maltraitance physique ou de la maltraitance physique sévère (Chan, 2011). Cette cooccurrence peut causer différentes atteintes physiques, telles que des fractures, des morsures, des brûlures, etc. (Paradis, 2012). Dans les cas où la violence conjugale se conclut par un homicide conjugal, Jaffe et al. (2012) ont remarqué que les enfants sont aussi à risque d'être tués. De son côté, Howell (2011) rapporte que les enfants exposés à la violence conjugale sont quatre fois plus à risque d'avoir de l'asthme, des allergies et des complications gastro-intestinales. Au plan cognitif, l'exposition à la violence conjugale peut affecter le fonctionnement intellectuel (Huth-Bocks et al., 2001). Plus précisément, l'étude de Huth-Bocks et al. (2001) spécifie que les enfants exposés à la violence conjugale ont de moins bonnes habiletés verbales que les enfants qui n'y sont pas exposés. Ce type d'affection cognitive est étroitement lié au développement du cerveau, une étape qui s'étend de la grossesse à l'âge de cinq ans (Paradis, 2012). Lorsque l'enfant est exposé à un stress prolongé et répété durant l'enfance, le développement du système nerveux et hormonal peut détériorer la structure cérébrale. Cet endommagement a des répercussions sur différents aspects de la vie des enfants, dont l'apprentissage. La réussite scolaire des enfants exposés à la violence conjugale peut donc aussi être affectée (Cunningham & Baker, 2007; Savard & Gaudron, 2011).

La violence conjugale peut avoir un impact sur les frontières intergénérationnelles de la famille (Fortin & Lachance, 2011). La parentification des enfants est l'une des manières dont ces frontières peuvent être atteintes. Des auteurs ont remarqué que plus la violence conjugale est sévère et fréquente, plus l'enfant est parentifié (Fortin & Lachance, 2011). Selon Fortin, Doucet et Damant (2011), cette parentification peut être néfaste et contribue à la détresse de l'enfant en jouant un rôle médiateur entre l'adaptation de l'enfant et l'exposition à la violence conjugale. Callaghan, Alexander, Sixsmith et Fellin (2015),

pour leur part, remarquent que bien que la parentification affecte négativement les enfants, elle représente aussi parfois une stratégie utilisée par ces derniers pour résister à la violence à laquelle ils sont exposés. Par exemple, adopter un rôle d'adulte en s'occupant de ses frères et sœurs plus jeunes peut amener l'enfant parentifié à ignorer ses besoins émotionnels, mais aussi l'amener à créer un espace où il peut être résilient et reprendre du pouvoir sur sa vie (Callaghan et al., 2015). Selon les auteurs, ce paradoxe reflète la complexité du vécu des enfants exposés à la violence conjugale et soulève l'importance de comprendre le vécu et les besoins des enfants si l'on souhaite être en mesure de les aider adéquatement. De son côté, Paradis (2012) cible sept rôles que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent développer dans la dynamique familiale. Il s'agit du rôle de gardien protecteur, de confident de la mère, de confident de l'agresseur, d'allié de l'agresseur, d'enfant parfait, d'arbitre et de bouc émissaire. L'adoption de l'un ou de plusieurs de ces rôles peut avoir des impacts néfastes à long terme pour les enfants. Les enfants tendent en effet à conserver ces rôles avec les années, même après la rupture conjugale. Parmi les autres difficultés que l'exposition à la violence conjugale peut amener, Savard et Gaudron (2011) identifient les conflits de loyauté. La manière dont ces conflits influencent l'adaptation des enfants exposés à la violence conjugale n'est toutefois pas claire (Fortin, 2005; Paul & Zaouche Gaudron, 2017).

1.5 Facteurs de risque et facteurs de protection

Les facteurs de risque et les facteurs de protection peuvent moduler la relation entre l'exposition à la violence conjugale et les conséquences vécues par l'enfant. On définit les facteurs de risque comme des facteurs qui, par leur présence, et lorsqu'on considère certaines conditions, augmentent la probabilité qu'un événement futur se réalise (Frazer, Richman & Galinsky, 1999). Dans le cas des enfants exposés à la violence conjugale, les facteurs de risque peuvent augmenter la probabilité qu'un enfant développe des problèmes d'adaptation ou que ces problèmes perdurent à la suite de l'exposition à la violence conjugale (Lessard & Paradis, 2003). Dans plusieurs cas, ces facteurs ont des impacts plus importants sur le développement lorsque les enfants exposés doivent faire face à plusieurs facteurs de risque plutôt qu'à un seul (Frazer et al., 1999; Lamers-Winkelmann et al., 2012; de la Vega, de la Osa, Granero & Expeleta, 2013). Pour leur part, les facteurs de protection modifient, compensent, réduisent, modèrent ou jouent le rôle de facteur médiateur des

risques auxquels une personne est exposée (Frazer et al., 1999). Ces facteurs sont ceux sur lesquels il est préférable de s'attarder en intervention afin de diminuer les conséquences que peut amener l'exposition à la violence conjugale (Paradis, 2012). Dans le domaine de la violence conjugale, ils sont toutefois moins étudiés et documentés que les facteurs de risque (Organisation mondiale de la Santé, 2010). Selon Lessard et Paradis (2003), les facteurs de risque et de protection se regroupent en trois catégories, soit les caractéristiques personnelles, familiales et environnementales.

1.5.1 Caractéristiques personnelles

L'âge des enfants exposés à la violence conjugale constitue un facteur de risque (Lessard et al., 2009). En effet, les enfants plus jeunes sont susceptibles de vivre des conséquences développementales plus prononcées à la suite de l'exposition à la violence conjugale. Cette association s'expliquerait par le fait que les jeunes enfants sont plus dépendants des parents et qu'ils passent davantage de temps avec eux. Ce faisant, ils pourraient être exposés plus fréquemment et plus longuement à des dynamiques de violence conjugale plus intenses, ce qui influencerait négativement leur adaptation (Graham-Bermann, Gruber, Howell & Girz, 2009; Lessard et al., 2009; Martinez-Torteya et al., 2009; Paradis, 2012). À d'autres égards, les enfants d'âge scolaire pourraient aussi être plus négativement affectés par la violence conjugale comparés aux jeunes enfants (Lessard et al., 2009). En comprenant mieux la dynamique de violence conjugale, les enfants d'âge scolaire peuvent ressentir davantage de colère et de culpabilité que les enfants plus jeunes. Parmi les facteurs de risque, on cible aussi le genre de l'enfant exposé (Gewirtz & Edelson, 2007; Lessard et al., 2009). Selon plusieurs études, les garçons ont plus souvent des problèmes de comportements extériorisés (Émond et al., 2000; Evans et al., 2008; Moylan et al., 2010; Paradis, 2012), alors que les filles présentent plus souvent des problèmes de comportements intériorisés (Émond et al., 2000, Moylan et al., 2010; Paradis, 2012). Si l'association entre le fait d'être une fille et les problèmes de comportements intériorisés n'a pas été corroborée par la méta-analyse d'Evans et al. (2008), cela pourrait s'expliquer par le croisement des facteurs de l'âge et du genre. En effet, selon Paradis (2012), lorsque les filles ont des problèmes de comportements intériorisés, les conséquences pourraient s'aggraver avec le temps jusqu'à l'adolescence. La perception qu'a l'enfant de la situation de violence conjugale peut aussi représenter un risque (Lessard et al., 2009). Lorsqu'il

perçoit la dynamique de violence comme menaçante et qu'il se sent responsable de la violence, l'enfant serait plus à risque de vivre des problèmes de comportements intériorisés ou extériorisés. Fortin et al. (2011) ajoute que la parentification constitue aussi un facteur de risque pour l'enfant. Concernant les facteurs de protection, des auteurs soulèvent que le sentiment de compétence d'un enfant peut favoriser son adaptation (Fortin, 2009; Lessard et al., 2009). Le tempérament facile de l'enfant, sa force de caractère, son estime de soi, sa sociabilité, son indépendance, sa persévérance, sa confiance, sa capacité à gérer le stress et sa santé physique et psychologique sont d'autres facteurs de protection liés aux caractéristiques personnelles de l'enfant (Fortin, 2009; Paradis, 2012).

1.5.2 Caractéristiques familiales

Les habiletés parentales sont l'une des caractéristiques familiales qui influencent particulièrement l'adaptation des enfants exposés à la violence conjugale (Lessard et al., 2009). Elles constituent un facteur de risque lorsque les parents adoptent des conduites non adéquates à l'égard de leurs enfants (Émond et al., 2000; Holmes, 2013; Lessard et al., 2009). Par exemple, certains pères adoptent un style parental autoritaire, montrent peu d'empathie à l'égard de leurs enfants et sont fréquemment en colère ou agressifs (Bourassa, Turcotte, Lessard & Labarre, 2013; Bromfield, Lamont, Parker & Horsfall, 2010; Lessard et al., 2009). Dans certains cas, le contexte de violence conjugale amène les mères victimes à elles aussi adopter des attitudes et des comportements inadéquats envers leurs enfants en étant moins disponibles, en ayant de la difficulté à offrir un encadrement parental, en n'adoptant pas des conduites disciplinaires positives, etc. (Bromfield et al., 2010; Fujiwara, Okuyama & Izumi, 2012; Lessard et al., 2009). Il peut aussi arriver que le père ou la mère adopte des conduites violentes envers leurs enfants, ce qui aurait un impact sur le développement des problèmes de comportement (Bourassa, 2007; Émond et al., 2000; Grasso et al., 2016; Holmes 2013). Bien que les habiletés parentales soient considérées comme des facteurs de risque, certaines études indiquent qu'elles peuvent parfois aussi être un facteur de protection. À cet effet, la littérature s'est davantage intéressée aux conduites parentales positives qu'adoptent les mères ainsi qu'à la relation mère-enfant (Lessard et al., 2009). Dans leur étude, Levendosky, Huth-Bocks, Shapiro et Semel (2003) rapportent que certaines mères vivant davantage de violence conjugale tendent à adopter des conduites parentales plus adéquates. Selon les auteurs, ces mères se montrent plus empathiques,

chaleureuses, attentives et sensibles, car elles souhaitent atténuer les effets néfastes qu'amène l'exposition à la violence conjugale. Ces bonnes habiletés parentales influencent positivement l'attachement entre l'enfant et la mère (Levendosky et al., 2003), ce qui contribue à réduire les conséquences de l'exposition à la violence conjugale (Holmes, 2013; Racicot, Fortin & Dagenais, 2010). La qualité de la relation mère-enfant influence donc l'association entre la violence conjugale et l'adaptation de l'enfant en agissant comme une variable médiatrice (Levendosky et al., 2003) ou modératrice (de la Sablonnière & Fortin, 2010).

1.5.3 Caractéristiques environnementales

Selon Lessard et Paradis (2003), l'absence de soutien social est un facteur de risque qui nuit à l'adaptation des enfants exposés à une situation d'adversité. Par ailleurs, lorsque les enfants exposés à la violence conjugale bénéficient d'un soutien social et qu'ils perçoivent que leurs pairs sont présents pour eux, l'adaptation des enfants est plus positive (Rogers & Holmbeck, 1997). Le soutien social représente donc à la fois un facteur de risque ainsi qu'un facteur de protection. Un autre facteur de protection lié aux caractéristiques environnementales concerne la présence d'un modèle significatif positif dans l'entourage de l'enfant (Lessard et al., 2009). À ce propos, Paradis (2012) indique qu'il est profitable pour les enfants exposés à la violence conjugale d'entretenir au moins une relation significative avec un adulte qui ne fait pas partie de la famille. Elle ajoute que la présence de ressources favorisant la non-violence dans la communauté ainsi que la participation des enfants à des activités extérieures à la vie familiale peuvent être bénéfiques. D'autres auteurs indiquent que c'est aussi le cas pour le sentiment d'appartenance de l'enfant à sa communauté qui constitue un facteur de protection en agissant comme un facteur modérateur (Greenfield & Marks, 2010; Paradis, 2012). À plus large échelle, l'Organisation mondiale de la Santé (2010) soutient qu'il est problématique que nous évoluions dans une société patriarcale où il subsiste plusieurs inégalités entre les femmes et les hommes désavantageant les femmes et que l'utilisation de la violence pour résoudre des conflits est trop souvent normalisée. Ces deux facteurs de risque nuisent de différentes façons, par exemple, en instaurant une organisation sociale et légale qui ne répond pas adéquatement au besoin de soutien des femmes victimes et de leurs enfants (Organisation mondiale de la Santé, 2010).

1.6 Forces et limites des études consultées

Les études recensées présentent des forces et des limites. Parmi les forces, notons que plusieurs recherches (quantitatives et qualitatives) se sont intéressées aux conséquences que l'exposition à la violence conjugale est susceptible d'entraîner chez les enfants (ex. : Bogat et al., 2009; Buckley, Holt & Whelan, 2007; Chan & Yeung, 2009; Doucet & Fortin, 2012; Holt, 2011; Paul & Zaouche Gaudron, 2017; Stanley et al., 2012). L'important corpus qui a été développé sur le sujet permet donc d'alimenter les connaissances en appuyant l'hypothèse selon laquelle l'exposition à la violence conjugale peut entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des enfants, comme expliqué dans la recension des écrits (Fortin & Gagnon, 2016; McTavish, MacGregor, Wathen & MacMillan, 2016). Des auteurs identifient toutefois des limites qui sont importantes à considérer lorsqu'on s'intéresse aux études sur le sujet. L'une d'entre elles réfère au questionnement suivant : est-ce que les outils utilisés dans ces recherches évaluent vraiment ce que l'on souhaite évaluer? (Fortin et al., 2011; Graham-Bermann & Levendosky, 1998). L'exposition des enfants à la violence conjugale est une problématique très complexe dont les conséquences peuvent être influencées par un ensemble de facteurs personnels, familiaux ou présents dans l'environnement de l'enfant (Wolfe, Crooks, Lee, McIntyre-Smith et Jaffe, 2003). L'étude des conséquences de l'exposition à la violence conjugale requiert donc un modèle complexe et multivarié qui examine l'interrelation entre les traumatismes et le développement.

Une seconde limite soulevée dans les recherches concerne l'étude des facteurs de risque et de protection. Graham-Bermann et al. (2009) remarquent que ces facteurs et les concepts associés sont définis et opérationnalisés différemment d'une étude à l'autre. Par exemple, on observe des variations entre les études quant à la définition et l'opérationnalisation du concept d'adaptation, de risque et de facteur de protection. Cette limite amène des défis, notamment pour la comparaison des résultats d'études (Luthar, Cicchetti & Becker, 2000).

Une troisième limite réfère au fait que les mères sont souvent les seules répondantes dans les études visant à documenter le phénomène de l'exposition des enfants à la violence conjugale (Bogat et al., 2006; Chan & Yeung, 2009; Graham-Bermann & Levendosky,

1998; Grasso et al., 2016; Huth-Bocks et al., 2001; Martinez-Torteya et al., 2009). Selon certains auteurs, les mères peuvent évaluer leurs enfants comme plus problématiques qu'ils ne le sont réellement (Bogat et al., 2006; Chan & Yeung, 2009; Graham-Bermann & Levendosky, 1998; van Rooij, van der Schuur, Steketee, Mak & Pels., 2015). En étant victimes de violence conjugale, ces dernières ne seraient pas dans une position optimale pour évaluer leurs enfants. D'autres auteurs pensent plutôt que les mères tendent à sous-évaluer les problèmes de leurs enfants (Grasso et al., 2016; Huth-Bocks et al., 2001; van Rooij et al., 2015). Huth-Bocks et al. (2001), par exemple, postulent que les mères se sentent embarrassées ou coupables de l'exposition de leurs enfants à la violence conjugale, ce qui les amène à minimiser les conséquences vécues par ces derniers. Afin de remédier à cette limite, Peris, Goeke-Morey, Cummings et Emery (2008) soulèvent la pertinence d'avoir plusieurs sources d'information pour mieux comprendre l'exposition à la violence conjugale. Certaines études appliquent cette recommandation, ce qui constitue une force, documentant ainsi la perspective de mères, d'enfants, d'intervenants et moins souvent, de pères (Buckley et al., 2007; Holt, 2011; Institut de la statistique du Québec, 2013; Stanley et al., 2012).

Enfin, une dernière limite, sur laquelle repose plus directement la pertinence de la présente recherche, concerne le défi d'identifier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Très peu d'études se sont spécifiquement intéressées à la notion de besoin des enfants exposés à la violence conjugale. Différentes recherches se sont toutefois penchées sur le vécu des jeunes. À partir des propos rapportés par les enfants, par leur mère et par les experts dans le domaine, il est possible de déceler certains besoins qu'ont les enfants exposés à la violence conjugale. Ces recherches problématissent toutefois rarement ces besoins en tant qu'objet d'étude. Cette lacune oblige donc le lecteur à déduire les besoins des enfants exposés à la violence conjugale, déductions qui pourraient comporter des erreurs d'interprétation. Par exemple, pour certains intervenants, il s'avère pertinent d'assurer la sécurité des enfants exposés à la violence conjugale en encourageant la séparation des parents. Certaines études rapportent toutefois que le risque d'exposition des enfants à la violence conjugale est plutôt accru au moment de la séparation (Holt, 2011; Lindsay, 2014; Moe, 2009; Rinfret-Raynor, Dubé, Drouin, Maillé & Harper, 2008), indiquant que la sécurité des enfants n'est pas nécessairement assurée dans ce contexte.

1.7 Objet d'étude

Étant donné que les enfants sont susceptibles de vivre des difficultés à la suite de leur exposition à la violence conjugale, l'importance de leur offrir de l'aide est largement reconnue (Edleson, 2004; Gouvernement du Québec, 2012; Gouvernement du Québec, 2014; Katz, 2016; Lessard et al., 2010; Rivett & Kelly, 2006; Stanley et al., 2012; Stover & Margos, 2013). Toutefois, les acteurs impliqués auprès des enfants exposés à la violence conjugale ne s'entendent pas toujours au sujet des interventions à privilégier pour aider ces enfants et leur famille (Beeman & Edelson, 2000; Dubé & Boisvert, 2009; Lessard, Drouin, Germain, Alvarez-Lizotte & Turcotte, 2014; Lowry & Trujillo, 2008; Went, 2010). Par exemple, des intervenantes qui œuvrent auprès des femmes violentées trouvent que certaines pratiques de la protection de la jeunesse contribuent à revictimiser les mères alors que les pères qui exercent la violence sont peu responsabilisés et mobilisés dans l'intervention (Beeman & Edelson, 2000). Les recherches auprès des pères demeurent d'ailleurs lacunaires dans ce domaine (Bourassa, Lavergne, Damant, Lessard & Turcotte, 2008a). De plus, des divergences d'opinions concernant l'intervention sont aussi soulevées entre les intervenants et les mères d'enfants exposés à la violence conjugale (Buckley, Whelan & Carr, 2011; DeVoe & Smith, 2003; Lessard et al., 2005). Par exemple, certaines mères d'enfants exposés à la violence conjugale trouvent que leur perception des interventions à privilégier pour les aider ainsi que leurs enfants ne concorde pas toujours avec les pratiques des intervenants (Buckley et al., 2011; DeVoe & Smith, 2003). Cette divergence amène parfois les mères à être réticentes ou à éviter de faire appel à des services d'aide (Buckley et al., 2011; DeVoe & Smith, 2003). Conséquemment, leurs enfants ont moins de chance d'avoir accès à des services sociaux et de recevoir du soutien. Cette diversité de points de vue amène plusieurs questionnements à propos des actions à privilégier pour répondre aux besoins des enfants ainsi que pour améliorer la cohérence d'action entre les différents acteurs impliqués auprès des enfants. Selon Rivett et Kelly (2006), il est important d'avoir une compréhension plus complexe des besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Le *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* soulève l'importance de soutenir le développement des connaissances à propos de l'intervention auprès des enfants exposés et de leurs parents en lien avec l'exercice du rôle parental (Gouvernement du Québec, 2012). Dans ce contexte,

s'intéresser aux points de vue des parents concernant les besoins de leurs enfants s'avère pertinent. On n'en connaît toutefois peu sur la manière dont les parents perçoivent ces besoins, et ce, même si des recherches indiquent qu'il est difficile de dissocier l'aide aux enfants exposés à la violence conjugale de l'aide à leurs parents (Fortin, 2009, McAlister Groves et al., 2007; Stanley et al., 2012). Considérant l'état des connaissances dans le domaine et les priorités actuelles, il s'avère essentiel de répondre à la question suivante : comment les parents d'enfants exposés à la violence conjugale décrivent les besoins de leurs enfants? Un objectif général et un objectif spécifique découlent de cette question de recherche. L'objectif général de la recherche est de décrire les points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale et l'objectif spécifique est de comparer les points de vue de mères et de pères.

1.8 Pertinence scientifique et sociale

Les résultats de la recherche auront d'intéressantes retombées sur le plan de la recherche et sur celui de l'intervention. D'abord, peu d'études se sont spécifiquement intéressées à la notion de besoin des enfants exposés à la violence conjugale. La présente recherche contribuera donc à combler ce manque en s'intéressant plus spécifiquement à la perspective des parents. Les points de vue de ces derniers sont en effet importants pour mieux comprendre les besoins qu'ils identifient pour les membres de leur famille (Lessard, Lavergne, Chamberland, Damant & Turcotte, 2006). Ils doivent aussi être mieux connus si l'on souhaite être en mesure d'adapter les services à ces besoins (Buckley et al., 2011). Même s'ils sont plus souvent sollicités que ceux des pères (Institut de la statistique du Québec, 2013; Lee, Ballamy & Guterman, 2009; Stover & Margos, 2013; Strega et al., 2008), les points de vue des mères victimes de violence conjugale restent essentiels (Mullender & Hague, 2005) surtout lorsqu'on considère le fait que la relation mère-enfant constitue un facteur de protection important pour l'adaptation des enfants (Fortin, 2009; Holmes, 2013; Racicot et al., 2010). Il importe donc de s'intéresser à la fois aux mères et aux pères pour connaître leurs points de vue en tant que parents, mais aussi pour tenir compte et comparer les points de vue des personnes qui sont victimes de violence conjugale et de celles qui l'exercent. De cette façon, il sera possible de mettre en lumière les différences et les convergences entre les points de vue des mères et des pères concernant les besoins de leurs enfants et concernant le soutien qui doit, selon eux, être mis en place pour

répondre à ces besoins. Cette analyse permettra d'alimenter la littérature existante concernant l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Ceci constitue un apport non négligeable, car selon Bourassa et al. (2008a), les connaissances en matière d'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale sont peu développées. Par ailleurs, solliciter les points de vue de mères et de pères permet d'avoir un aperçu plus complet et fidèle du vécu des enfants exposés à la violence conjugale, car comme l'indiquent Peris et al. (2008), il importe de solliciter plus d'une source d'information si l'on souhaite bien comprendre le problème de l'exposition à la violence conjugale.

Sur le plan de la pratique, on soulève des incohérences entre le point de vue des parents et celui des intervenants concernant les interventions à privilégier et la collaboration entre eux (Beeman & Edelson, 2000; Buckley et al., 2011; DeVoe & Smith, 2003; Dubé & Boisvert, 2009; Edleson, 2004; Lessard et al., 2005; Lowry & Trujillo, 2008; Strega et al., 2008; Wendt, 2010). Une meilleure connaissance de l'opinion des parents permettra d'ajuster la pratique aux besoins qu'ils identifient et d'atténuer les incohérences soulevées. La sollicitation des points de vue des mères et des pères concernant les besoins de leurs enfants permettra aussi d'explorer comment la maternité et la paternité s'exercent en contexte de violence conjugale. En ce sens, et comme le recommande le *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* (Gouvernement du Québec, 2012), les résultats de la présente recherche soulèveront des pistes de réflexion qui soutiendront les interventions auprès des mères et des pères en lien avec l'exercice de leur rôle parental.